



## COMMUNIQUÉ

Boulogne, le 14 avril 2015

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 AVRIL 2015

Les actionnaires de Colas, réunis en Assemblée Générale Mixte le 14 avril 2015 sous la présidence d'Hervé Le Bouc, ont approuvé toutes les résolutions présentées.

#### **Rappel des chiffres clés 2014**

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2014 s'est élevé à 12,4 milliards d'euros, en retrait de 3,5% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2013<sup>1</sup>. Le recul des filiales routières et des filiales de spécialités hors Ferroviaire en Métropole (respectivement -13% et -9%) a été fortement amorti par une bonne dynamique de l'activité routière à l'international et Outre-mer (+5%) et de l'activité ferroviaire (+ 18%).

Le résultat opérationnel courant ressort à 332 millions d'euros, en recul de 58 millions d'euros par rapport à 2013<sup>1</sup>, avec les effets de la baisse de l'activité routière en Métropole et surtout d'une forte perte de l'activité raffinage de la filiale SRD.

Le résultat net part du Groupe, incluant une plus-value nette sur la vente des titres Cofiroute de 385 millions d'euros, s'élève à 604 millions d'euros (312 millions d'euros en 2013<sup>1</sup>).

La trésorerie nette positive de 682 millions d'euros (31 millions d'euros à fin décembre 2013<sup>1</sup>) bénéficie du produit de la cession des titres Cofiroute.

Le résultat net de Colas société mère s'établit ainsi à 826 millions d'euros (incluant une plus-value nette sur la vente des titres Cofiroute de 764 millions d'euros) à comparer à 170 millions d'euros en 2013 (incluant un dividende Cofiroute de 50 millions).

---

<sup>1</sup> L'ensemble des chiffres au 31 décembre 2013 ont été retraités du changement de méthode de consolidation intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (application de la norme IFRS11) pour être comparables à ceux du 31 décembre 2014.



### **Dividende : 15,40 € par action**

Un dividende de 15,40 euros par action, payable en numéraire, sera mis en paiement à partir du 29 avril 2015 selon le calendrier suivant : date de détachement 27 avril 2015, date d'arrêté des positions 28 avril 2015 et date de paiement 29 avril 2015. Il se décompose en une partie ordinaire de 4 euros (représentant 60% du résultat net part du Groupe hors incidence de la plus-value sur cession de titres Cofiroute) et une partie extraordinaire qui correspond à la distribution d'environ la moitié de la trésorerie générée par la cession des titres Cofiroute. Le dividende s'élevait à 7,26 euros l'an passé.

### **Conseil d'administration : ratification de la cooptation d'un Administrateur**

La nomination de Madame Catherine Ronge, cooptée lors de la séance du Conseil d'administration du 27 août 2014, a été ratifiée. Après cette ratification, le Conseil comprend trois Administrateurs indépendants et trois Administrateurs femmes sur huit Administrateurs. La composition du Conseil d'administration de Colas est donc conforme aux dispositions du Code Afep-Medef et de la loi du 27 janvier 2011.